
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement

tenue le mardi 5 février 2019 à 19 h 30

777, boul. Marcel-Laurin

CA19 08 0035

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 5 février 2019, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Cybèle Kahalé, agissant à titre de secrétaire-substitut.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA19 08 0036

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 février 2019.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 février 2019.

ADOPTÉ.

CA19 08 0037

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2019.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2019 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA19 08 0038

Première période de questions du public, de 19 h 33 à 19 h 55

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Émilie Savard, 2284, Kenneth-Patrick (intervenante #1):

Des documents sont déposés. Madame Savard vient de déménager à Bois-Franc. Elle constate que c'est dangereux de se rendre à pied à la gare avec sa fille en traineau ou poussette. Les documents déposés illustrent les endroits dangereux.

Réponse (Alan DeSousa) : la question de l'accès aux gares nous préoccupe également. Avec les aménagements pour le REM, cette question sera étudiée. Nous allons voir également si des accès sont bloqués par des promoteurs du secteur et voir également la date de fin des travaux.

Monsieur Denis Ouellette, 1955, rue Patricia (intervenant #2):

- Pourquoi prendre la neige du dépotoir Sartelon vers Thimens ?

Réponse (Alan DeSousa) : nous allons valider vos propos à savoir si le contracteur a fait le choix de ou a été dirigé par le service responsable. Le coût du transport de la neige versus le coût du sel : mettre du sel en prévention. Le déblaiement commence trop tard.

- Le coût du transport de la neige versus le coût du sel : mettre du sel en prévention.
- Le déblaiement commence trop tard.

Réponse (Alan DeSousa) : c'est la Ville centre qui donne le feu vert pour ramasser la neige.

Monsieur Pierre Drouin, 1804, de la Visitation (intervenant #4):

Monsieur travaille près du Mégacentre Côte-Vertu. Les commerces doivent payer pour avoir accès au recyclage. Au restaurant où il travaille, tout finit dans les déchets. Êtes-vous au courant de ce fait et êtes-vous en mesure d'agir?

Réponse (Alan DeSousa) : les villes sont responsables des collectes pour le résidentiel. Nous n'avons pas les moyens de gérer les matières des entreprises.

CA19 08 0039

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187810004 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour des travaux de mise aux normes en protection incendie du bâtiment des ateliers municipaux.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour des travaux de mise aux normes en protection incendie du bâtiment des ateliers municipaux.

ADOPTÉ.

CA19 08 0040

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193152002 relatif au lancement d'un appel d'offres public afin de conclure une entente-cadre de services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la préparation de plans et devis et la surveillance de divers travaux de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour conclure une entente-cadre de services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la préparation de plans et devis et la surveillance de divers travaux de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA19 08 0041

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197745001 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux entretiens des surfaces synthétiques des terrains de tennis et de basketball dans l'arrondissement de Saint-Laurent pour une période de trois ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux entretiens des surfaces synthétiques des terrains de tennis et de basketball dans l'arrondissement de Saint-Laurent pour une période de trois ans.

ADOPTÉ.

CA19 08 0042

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194378003 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels de surveillance pour les travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues pour l'année 2019.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels de surveillance pour les travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues pour l'année 2019.

ADOPTÉ.

CA19 08 0043

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194378004 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour des travaux de pavage dans le cadre du projet résidentiel Bois-Franc.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour des travaux de pavage dans le cadre du projet résidentiel Bois-Franc.

ADOPTÉ.

CA19 08 0044

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196121001 relatif au renouvellement du contrat de patrouille.

ATTENDU la résolution CA18 080121 adoptée le 6 mars 2018 octroyant le contrat de patrouille à Groupe de sécurité Garda s.e.n.c.;

ATTENDU que la mission du service de patrouille est d'assurer la surveillance du territoire afin d'offrir à la population laurentienne, ainsi qu'aux citoyens corporatifs, un environnement sécuritaire et ce, en plus de voir au respect de la réglementation dans plusieurs sphères d'activités;

ATTENDU que le service de patrouille a également la responsabilité d'assurer la sécurité des édifices et des lieux publics;

ATTENDU que le service actuellement offert étant satisfaisant, il est préférable d'exercer l'option de renouvellement prévue au contrat initial, afin de maintenir la stabilité du service pour les citoyens.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'exercer l'option de renouvellement du contrat de patrouille octroyé à Groupe de sécurité Garda s.e.n.c. pour une période d'un an et autoriser une dépense au montant maximal de 905 104,40 \$.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0045

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197453001 relatif à une dépense pour l'achat d'abonnements logiciels bureautique pour l'année 2019.

ATTENDU que l'arrondissement doit renouveler divers abonnements à prix gouvernementaux de type "Microsoft OPEN GOUV" et Adobe avec le revendeur autorisé Compugen;

ATTENDU qu'il s'agit d'un fournisseur sur les ententes cadre de la Ville de Montréal;

ATTENDU que les fournisseurs utilisent maintenant la formule abonnement;

ATTENDU qu'il est nécessaire de mettre à jour ces licences afin de suivre le marché et de ne pas tomber en désuétude technologique;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense n'excédant pas 95 000 \$ à Compugen pour l'achat d'abonnements logiciels bureautique pour l'année 2019.

2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0046

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197453002 relatif à une dépense en faveur de Rogers communications inc. pour les communications cellulaires et GPS pour l'année 2019.

ATTENDU la résolution numéro CG16 0175 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 24 mars 2016 et concluant une entente-cadre avec le CSPQ afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de services cellulaires pour une durée de 4 ans, soit du 1er avril 2016 au 31 mars 2020;

ATTENDU l'entente-cadre numéro 1137408 par laquelle les frais doivent être versés à Rogers communications inc.;

Proposé la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense n'excédant pas 155 000 \$ en faveur de Rogers communications inc. pour les communications cellulaires et GPS pour l'année 2019.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0047

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193679001 relatif à une dépense pour le service de dégel de conduites d'eau métalliques du réseau d'aqueduc à l'aide d'appareil de dégel électrique pour la saison hivernale 2018-2019 - Entente 1318697.

ATTENDU que, lors de gel de conduite d'eau résidentiel, commercial et industriel, un électricien ainsi qu'un plombier sont requis pour effectuer des travaux à l'intérieur des bâtiments à l'aide d'une dégeleuse électrique;

ATTENDU l'entente-cadre numéro 1318697 en faveur de Groupe SDM inc. pour le service de dégel des conduites d'eau métallique du réseau d'aqueduc;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense au montant maximal de 40 212,76 \$, taxes incluses, en faveur de Groupe SDM inc. pour le service de dégel de conduites d'eau métalliques du réseau d'aqueduc à l'aide d'appareil de dégel électrique pour la saison hivernale 2018-2019 - Entente 1318697

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0048

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197154002 relatif à une dépense additionnelle pour les services professionnels de conception et d'aménagement temporaire de la rue Decelles.

ATTENDU la résolution CA18 080208 octroyant un contrat de gré à gré à La Pépinière | Espace collectif, organisme à but non lucratif, pour les services professionnels de conception et d'aménagement temporaire sur le site de la rue Decelles dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées de la Ville de Montréal (PIRPP);

ATTENDU que des honoraires supplémentaires de conception et de surveillance ont été réclamés à l'Arrondissement en raison des modifications apportées au concept original du projet, à la demande de l'Arrondissement et des imprévus rencontrés au cours du mandat;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 17 677,35 \$ taxes incluses, au contrat de 179 999,11 \$ taxes incluses, octroyé à La Pépinière | Espace collectif, organisme à but non lucratif, pour les services professionnels de conception et d'aménagement temporaire sur la rue Decelles dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées de la Ville de Montréal (PIRPP) édition 2018.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0049

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184103001 relatif à l'octroi d'un contrat pour la location d'autobus nolisés pour différentes activités de l'année 2019 - Soumission 18-535.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Autocar Chartrand inc.	60 328,53 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Autocar Chartrand inc.** le contrat pour la location d'autobus nolisés pour différentes activités de l'année 2019, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **60 328,53 \$**, sous la supervision de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0050

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194378002 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux de remplacement d'un module de jeux au parc Alexis-Nihon - Soumission 18-525.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	48 864,38 \$
Les Entreprises Daniel Robert Inc.	53 542.18 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)** le contrat pour des travaux de remplacement d'un module de jeux au parc Alexis-Nihon, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **48 864,38 \$**, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0051

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193058002 relatif à l'octroi d'un contrat de gré à gré pour des travaux de scellement de fissures sur diverses rues pour l'année 2019 - Demande de prix 19-501.

ATTENDU l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19);

ATTENDU le règlement 18-038 intitulé « Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle adopté le 18 juin 2018 » ;

ATTENDU que les soumissionnaires ont déposé les prix suivants ;

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
C'Scellé (7006098 Canada inc.)	24 334,00 \$
Environnement Routier NRJ inc.	26 309,75 \$
Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	32 363,73 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer de gré à gré à la firme **C'Scellé (7006098 Canada inc.)**, le contrat pour des travaux de scellement de fissures sur diverses rues pour l'année 2019, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 24 334,00 \$, incluant les contingences, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0052

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186275015 approuvant les ententes avec les Commissions scolaires Marguerite-Bourgeoys et English Montreal pour le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux.

ATTENDU la résolution CE18 1703 adoptée par le comité exécutif à la séance du 17 octobre 2018 afin d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministre responsable de la région de Montréal « Secrétariat à la région métropolitaine » et les cinq commissions scolaires suivantes: la Commission scolaire de Montréal, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, la Commission scolaire English-Montréal ainsi que la Commission scolaire Lester-B.-Pearson relatif au partage des installations et des équipements scolaires et municipaux;

ATTENDU que ce projet d'entente vise à régir le partage des installations et des équipements municipaux et scolaires au bénéfice des citoyennes et des citoyens de l'arrondissement;

ATTENDU que l'objectif général de l'entente est de prévoir des modalités administratives simplifiées, limitant la facturation et s'appliquant à la très grande majorité des situations de partage des installations et des équipements scolaires et municipaux;

ATTENDU que, selon le partage des compétences prévu dans la Charte de la Ville de Montréal, une entente portant sur des équipements et des installations relevant des arrondissements doit être approuvée par chacun des arrondissements concernés;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver les ententes entre la Ville de Montréal - arrondissement de Saint-Laurent et respectivement la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et la Commission scolaire English Montreal visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux.

ADOPTÉ.

CA19 08 0053

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193058001 relatif à la signature d'un addenda à l'entente sur les infrastructures conclue avec Les Développements Bois-Franc inc. relativement à la phase 3A-3 du projet résidentiel développé dans le secteur Bois-Franc.

ATTENDU la résolution numéro CA17 080606 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 août 2012 autorisant la signature d'une entente pour des travaux d'infrastructures municipales pour la réalisation de la phase 3A-3 du projet résidentiel Bois-Franc;

ATTENDU les résolutions numéros CA16 080431, CA17 080575 et CA18 080328 adoptées par le Conseil d'arrondissement le 2 août 2016, le 5 septembre 2017 et le 5 juin 2018 pour autoriser la signature d'addenda à l'entente sur les infrastructures conclue avec Les Développements Bois-Franc inc. relativement à la phase 3A-3 du projet résidentiel développé dans le secteur Bois-Franc;

ATTENDU que l'entente initiale prévoyait une date de fin des travaux pour chacune des sous-phases du projet;

ATTENDU qu'à ce jour, certains travaux n'ont pas été complétés par le promoteur;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'un quatrième addenda afin de mieux s'adapter à la situation actuelle du développement résidentiel de ce secteur.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la signature d'un addenda à l'entente sur les infrastructures conclue avec Les Développements Bois-Franc inc. relativement à la phase 3A-3 du projet résidentiel développé dans le secteur Bois-Franc.

ADOPTÉ.

CA19 08 0054

Soumis sommaire décisionnel numéro 1190299001 relatif à une subvention au Centre des femmes de Saint-Laurent pour l'année 2019.

ATTENDU qu'à l'instar de l'année 2018, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de Montréal met à la disposition de certains arrondissements des sommes pour soutenir une démarche visant la prévention de la criminalité sur le territoire de la Ville de Montréal;

ATTENDU que, par l'entremise du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements, Saint-Laurent peut compter sur une somme de 12 500 \$, à être versée à un organisme identifié, pour la réalisation d'actions concrètes en matière de mobilisation citoyenne dans un contexte de sécurité urbaine;

ATTENDU que le Centre des femmes de Saint-Laurent inc. est mandataire du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem) depuis 2004;

ATTENDU que le Service de la diversité et de l'inclusion sociale travaille actuellement à une proposition de restructuration du programme. Ainsi, dans l'attente de nouvelles modalités, il a été recommandé de signer une convention couvrant uniquement l'année 2019;

ATTENDU que l'implantation du Programme de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine et les retombées sur le renforcement du sentiment de sécurité confirment qu'il est important de le maintenir, de le consolider et de le développer;

ATTENDU que ce programme est complémentaire aux actions de l'Arrondissement dans ce domaine;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver le versement d'une subvention au montant de 12 500 \$ au Centre des femmes de Saint-Laurent dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements pour l'année 2019.
- 2.- D'approuver la convention qui s'y rattache.

- 3.- D'autoriser le directeur de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social à signer ladite convention.
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0055

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193152001 relatif à une offre de services concernant la réalisation des travaux visant la reconstruction des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) et de surface (chaussées, trottoirs et bordures) sur les rues Tait et Marcel, phase 3, ainsi que la reconstruction des infrastructures souterraines (aqueduc et égout) entre la rue Marcel, intersection Duchesne, vers le collecteur (hors rue).

ATTENDU que le conseil municipal a adopté, le 23 avril 2018 (1182518002), une résolution (CM18 0523) acceptant les offres de prise en charge, par les arrondissements, des travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville de Montréal;

ATTENDU que cet apport des arrondissements dans la mise en œuvre des travaux est souhaitable afin d'accroître le niveau de réalisation des projets et contribuer à la résorption du déficit d'investissement accumulé;

ATTENDU que la prise en charge, par l'Arrondissement, de la gestion et de la réalisation de divers travaux d'infrastructures permettra de réduire considérablement les délais administratifs et d'atteindre les objectifs visés;

ATTENDU l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'offrir, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, au conseil municipal, la prise en charge, par l'Arrondissement, de la réalisation des travaux visant la reconstruction des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) et de surface (chaussées, trottoirs et bordures) sur les rues Tait et Marcel phase 3 ainsi que la reconstruction des infrastructures souterraines (aqueduc et égout) entre la rue Marcel, intersection Duchesne, vers le collecteur (hors rue).

ADOPTÉ.

CA19 08 0056

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196747001 visant à accepter l'offre de service de Ville de Montréal, en vertu de l'article 85 de sa Charte, et de mandater la direction du Service de la culture pour la gestion des redevances pour la diffusion de musique lors d'activités ou d'événements dans l'Arrondissement auprès de l'organisme Ré:Sonne.

ATTENDU qu'en vertu des articles 130 et 141 de la Charte de la Ville de Montréal, chaque arrondissement doit être conforme avec la Loi sur les droits d'auteur,

ATTENDU que l'Arrondissement souhaite mandater le Service de la culture pour conclure une entente unique avec tous les arrondissements et la Ville centre concernant les redevances dues en droit d'auteur à l'organisme Ré:Sonne, réduisant ainsi les coûts de redevances unitaires et les frais administratifs;

ATTENDU que cette entente est effective uniquement pour toute musique diffusée dans un emplacement appartenant à la Ville et dans le cadre d'une activité réalisée par la Ville;

ATTENDU qu'ainsi l'Arrondissement se donne des moyens efficaces pour respecter les lois en vigueur au Canada en matière de droits d'auteur, et ce au meilleur coût;

ATTENDU l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'accepter l'offre de service de Ville de Montréal et de mandater la direction du Service de la culture pour la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements dans l'Arrondissement auprès de l'organisme Ré:Sonne, le tout en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

CA19 08 0057

Soumis sommaire décisionnel numéro 1192410001 relatif au financement, par le Fonds de roulement, de l'acquisition de divers équipements informatiques capitalisables, pour un montant n'excédant pas 165 000 \$.

ATTENDU que dans le cadre de ses opérations régulières, la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs et du greffe doit remplacer des équipements de nature informatique devenus désuets;

ATTENDU que ces équipements seront achetés en vertu d'ententes cadres conclues par le Service des technologies de l'information (STI) dans le cadre d'équipements normalisés, selon les règles d'approvisionnement de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser, pour l'exercice financier 2019, l'utilisation du Fonds de roulement pour l'acquisition de divers équipements informatiques capitalisables, pour un montant n'excédant pas 165 000 \$.

ADOPTÉ.

CA19 08 0058

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197453003 relatif à l'aliénation de divers équipements informatiques dont la désuétude est avérée et qui ont été accumulés durant les derniers mois.

ATTENDU que les actifs des technologies de l'information et des communications (TIC) sont soumis à un cycle de vie court (maximum cinq à sept ans);

ATTENDU que les équipements informatiques désuets ainsi amassés n'ont plus de valeur et doivent être éliminés selon des principes et méthodes variant en fonction de leur nature afin de respecter l'environnement et de protéger la confidentialité des données ou informations pouvant encore y résider malgré leur effacement;

ATTENDU que le conseil d'arrondissement doit donner son autorisation afin que lesdits équipements désuets ne fassent plus partie des actifs de l'Arrondissement;

ATTENDU l'encadrement administratif C-RM-STI-D-18-005 intitulé « Disposition sécuritaire des équipements informatiques »;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser l'aliénation de divers équipements informatiques dont la désuétude est avérée et qui ont été accumulés durant les derniers mois en ayant recours à un partenaire de l'Arrondissement qui procédera à la récupération des métaux et au recyclage de l'ensemble des matières, ainsi qu'à l'entreprise *Confidential Inc.* pour la destruction confidentielle et sécuritaire des supports d'information (disque durs, bandes de sauvegarde, tablettes électroniques et téléphones intelligents).

ADOPTÉ.

CA19 08 0059

Soumis sommaire décisionnel numéro 1185005003 visant à autoriser une gratuité au CIUSSS du Nord-de-l'île-de-Montréal, pour l'utilisation d'un local au Centre de loisirs, les lundis et mercredis, du 1er avril au 19 juin 2019.

ATTENDU que le CIUSSS du Nord-de-l'île-de-Montréal offre gratuitement aux citoyens le programme de prévention des chutes Programme intégré d'équilibre dynamique (PIED) qui a pour objectif d'améliorer l'équilibre et prévenir les chutes des personnes de 65 ans et plus, en leur montrant comment adopter des comportements sécuritaires et garder la forme physique;

ATTENDU que ce programme est donné en une session d'une durée de douze semaines, et aura lieu tous les lundis et mercredi, du 1er avril au 19 juin 2019;

ATTENDU que le CIUSSS du Nord-de-l'île-de-Montréal est un partenaire privilégié de l'Arrondissement;

ATTENDU que cette gratuité pour l'utilisation d'un local situé au Centre des loisirs permettra à quinze personnes âgées de participer au programme;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder au CIUSSS du Nord-de-l'île-de-Montréal l'utilisation, à titre gratuit, du local 153 du Centre de loisirs de l'Arrondissement, les lundis et mercredis du 1er avril au 19 juin 2019;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0060

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186747012 relatif à l'octroi d'une contribution financière à six résidentes, pour leur participation au tournoi de soccer « Gothia Cup – 2018 » U13 AA féminin, qui s'est tenu à Gothenburg, en Suède, du 15 au 22 juillet 2018.

ATTENDU que cette demande est conforme à la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent en regard à l'élite locale;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder une contribution financière à chacune des six résidentes de Saint-Laurent, pour un total de 3 774,74 \$, pour leur participation au tournoi de soccer « Gothia Cup – 2018 » U13 AA féminin, qui s'est tenu à Gothenburg, en Suède, du 15 au 22 juillet 2018.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0061

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196879001 relatif à un soutien financier au Musée des maîtres et artisans du Québec pour l'année 2019.

ATTENDU que le Musée des maîtres et artisans du Québec (MMAQ) est un organisme reconnu par l'arrondissement et constitue, par le fait même, un partenaire majeur en matière de culture;

ATTENDU qu'en soutenant financièrement le MMAQ, l'arrondissement contribue à faciliter l'accès à la culture et à favoriser la participation des citoyens à la vie culturelle;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- 1.- D'accorder un soutien financier de 85 000 \$ au Musée des Maîtres et Artisans du Québec pour l'année 2019;
- 2.- D'autoriser le directeur de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social à signer le protocole d'entente qui s'y rattache;
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0062

Soumis sommaire décisionnel numéro 1190299002 relatif à une contribution financière non récurrente au Centre des femmes de Saint-Laurent inc. en soutien à ses activités entourant son 35^{ème} anniversaire.

ATTENDU que le Centre des Femmes de Saint-Laurent inc. intervient auprès des femmes laurentiennes sur différentes problématiques liées à la pauvreté, l'isolement, la violence, la santé mentale, en plus d'offrir divers services, dont l'accueil, la référence, l'accompagnement juridique ainsi qu'une variété de programmes favorisant le plein épanouissement des membres;

ATTENDU la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une aide financière non récurrente de 1 000 \$ au Centre des femmes de Saint-Laurent inc. en soutien aux activités entourant son 35^{ème} anniversaire;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0063

Soumis sommaire décisionnel numéro 1190299003 relatif à une contribution financière non récurrente au CARI St-Laurent en soutien à ses activités entourant son 30^{ème} anniversaire.

ATTENDU que CARI St-Laurent est un organisme dédié à l'accueil et à la référence des immigrants nouvellement arrivés au Québec;

ATTENDU la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une aide financière non récurrente de 1 000 \$ au CARI St-Laurent en soutien aux activités entourant son 30^{ème} anniversaire;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0064

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197745002 relatif à une subvention à l'Association sportive de Saint-Laurent pour quatre tournois sportifs annuels tenus en 2019.

ATTENDU que les employés cols bleus et employés de l'arrondissement de Saint-Laurent participent au tournoi intermunicipal de hockey de l'ATPA, au Festival hockey de Montréal, au tournoi de balle donnée des cols bleus du Québec et au tournoi de soccer des employés de la Ville de Montréal;

ATTENDU que ces tournois sont organisés par différentes associations et que les cols bleus et employés de diverses villes et arrondissements du Québec sont appelés à y participer;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 4 400 \$ à l'Association sportive de Saint-Laurent (employés représentant l'arrondissement) pour quatre tournois en 2019, soit deux (2) de hockey (le tournoi intermunicipal de hockey de l'ATPA et le Festival de hockey de Montréal), un (1) de balle donnée des cols bleus du Québec et un (1) de soccer des employés de la Ville de Montréal;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0065

Soumis sommaire décisionnel numéro 1190299004 relatif à un don à l'école Bois-Franc-Aquarelle pour un projet éducatif, pour l'année 2019.

ATTENDU les critères d'admissibilité à la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à l'école Bois-Franc-Aquarelle en soutien à un projet éducatif pour l'année 2019;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0066

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1193984001).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 1^{er} et le 30 janvier 2019, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA19 08 0067

Soumis sommaire décisionnel numéro 1190664002 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- De ratifier les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, ont participé aux événements suivants :

Frais de repas de M. DeSousa avec Mme Andrée-Lise Méthot de Cycle Capital Management et sa collaboratrice, le 15 janvier 2019; rencontre portant sur le dossier des technologies propres.	120,00 \$
---	------------------

2.- D'autoriser les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, ont participé aux événements suivants :

Soirée bénéfique annuelle du Centre des femmes de Saint-Laurent, le vendredi 15 février 2019 au restaurant Le Bordelais. Achat d'un billet à 75 \$.	75,00 \$
Les belles soirées musicales organisées par la Chambre de commerce et d'industrie Saint-Laurent – Mont-Royal dont le but est de valoriser la relève musicale des étudiants en musique de l'école Pierre-Laporte et du Cégep Vanier. Spectacle au Crystal, le jeudi 14 mars 2019. Achat de quatre billets à 65 \$ avec taxes.	260,00 \$
Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) à Québec du 30 mai au 2 juin 2019 au Centre des congrès de Québec. Frais d'inscription, de déplacement, d'hébergement, de restauration et autres pour M. DeSousa, M. Salem et M. Cohen.	9 307,00 \$

3.- D'imputer les dépenses selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0068

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196747002 relatif à la signature d'un addenda modifiant chacune des conventions avec les organismes accrédités définissant les activités protocolaires.

ATTENDU que les organismes accrédités de sports et de loisirs de Saint-Laurent ont chacun signé une convention avec l'Arrondissement dans le cadre de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent (la « Politique »);

ATTENDU que l'article 5.2 de la Politique intitulé « Publications » encadre l'aspect publication des activités de l'organisme;

ATTENDU que l'addenda vient définir l'aspect protocolaire des activités des organismes en lien avec la programmation municipale;

ATTENDU les organismes accrédités par décisions du conseil d'arrondissement les 7 février 2017 (CA17 080087) 6 février 2018 (CA18 080085) et le 5 juin 2018 (CA18 080333);

ATTENDU que chacun des organismes signera l'addenda en lien avec l'article 5.2;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la signature d'un addenda modifiant chacune des conventions avec les organismes accrédités définissant les activités protocolaires.

ADOPTÉ.

CA19 08 0069

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-116 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1197154001).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-116 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 27 février 2019, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA19 08 0070

Soumis sommaire décisionnel numéro 1195944001 relatif à une ordonnance fixant, pour l'année 2019, les dates de tenue des ventes débarras sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU la résolution numéro CA12 080386 adoptée par le conseil d'arrondissement lors de la séance générale du 1^{er} mai 2012 adoptant le règlement numéro RCA05-08-0014-1 sur les ventes débarras et prévoyant l'établissement d'un calendrier annuel des dates de tenue des ventes débarras par ordonnance du conseil;

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^{ème} paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'édicter l'ordonnance numéro OCA05-08-0014-8 fixant les dates de tenue des ventes débarras sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2019.

ADOPTÉ.

CA19 08 0071

Soumis sommaire décisionnel numéro 1198005001 relatif à l'abolition d'un poste permanent d'agent de communication sociale et à la création d'une banque d'heures pour un poste d'agent de communication sociale à la Section du service à la clientèle de la Division des communications et des relations avec les citoyens.

ATTENDU l'analyse des besoins de la Section du service à la clientèle de la division des communications et des relations avec les citoyens;

ATTENDU qu'il y a lieu d'abolir le poste permanent d'agent de communication social présentement vacant (poste: 40059, emploi: 706310) et, en contrepartie, de créer une banque d'heures permanente

(emploi 706310) à la Section du service à la clientèle de la Division des communications et des relations avec les citoyens créant ainsi une plus grande flexibilité quant à l'utilisation des heures annuelles;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'abolir le poste permanent d'agent de communication sociale (poste :40059 – emploi : 706310 – SBA : 266166) à la Section du service à la clientèle de la Division des communications et des relations avec les citoyens.
- 2.- De créer une banque d'heures permanente (emploi : 706310 – SBA : XX8600) équivalente, à la Section du service à la clientèle de la Division des communications et des relations avec les citoyens.

ADOPTÉ.

CA19 08 0072

Soumis sommaire décisionnel numéro 1198005002 relatif à l'abolition d'un poste permanent d'analyste en gestion de documents et archives groupe 1 laissé vacant et autoriser la création d'un poste temporaire (pour une durée maximale d'un an) de technicien(ne) en gestion documentaire à la Division des ressources informationnelles et gestion documentaire.

ATTENDU l'analyse des besoins de la Division des ressources informationnelles et gestion documentaire ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'abolir le poste permanent d'analyste en gestion de documents et archives gr 1 présentement vacant (poste : 68099, emploi : 403820, SBA : 288142) et, en contrepartie, de créer un poste temporaire de technicien en gestion de documents et archives, pour une durée maximale d'un an (emploi : 742330, SBA : XX8600) à la Division des ressources informationnelles et gestion documentaire. La création de ce poste temporaire permettra de mieux répondre aux besoins existants;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'abolir le poste permanent d'analyste en gestion de documents et archives groupe 1 (poste : 68099, emploi : 403820, SBA : 288142) à la Division des ressources informationnelles et gestion documentaire.
- 2.- De créer un poste temporaire de technicien en gestion de documents et archives (emploi : 742330, SBA : XX8600), pour une durée maximale d'un an à la Division des ressources informationnelles et gestion documentaire.

ADOPTÉ.

CA19 08 0073

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193231001 relatif à la nomination d'un secrétaire d'arrondissement.

ATTENDU que la Charte de la Ville de Montréal prévoit la nomination d'un secrétaire pour chaque arrondissement;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

De nommer monsieur Daniel Simon, directeur des services administratifs et du greffe par intérim, à titre de secrétaire d'arrondissement.

ADOPTÉ

CA19 08 0074

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194500001 visant à déposer le mémoire portant sur le projet Royalmount présenté devant l'audience publique tenue par la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation.

ATTENDU que le 16 janvier 2019 l'arrondissement de Saint-Laurent présentait, devant la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, son mémoire relatif au projet Royalmount;

ATTENDU les conclusions du mémoire et le souhait de l'arrondissement d'exprimer son opposition au projet Royalmount;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De réitérer la volonté de l'arrondissement de travailler en concertation avec toutes les instances concernées afin de garantir les meilleures chances de réussite du projet lui-même et de ceux qui sont prévus dans les quartiers limitrophes et d'adopter les 8 recommandations suivantes :

1. **Gouvernance pour le secteur A40/A15** : L'arrondissement de Saint-Laurent recommande l'instauration d'un comité directeur de la ville-centre qui inclurait des élus de tous les territoires de la zone se trouvant au carrefour A40/A15 et dans l'axe du boulevard Décarie (Saint-Laurent, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Ville Mont-Royal et Côte Saint-Luc).
2. **Planification du boulevard Cavendish** : En parallèle avec les démarches en cours pour l'ouverture du boulevard Cavendish, il importe de définir urgemment des règles communes et cohérentes, notamment en termes de densité, de stationnement et d'usage, pour l'ensemble du territoire que traversera cette artère névralgique, sans oublier l'inclusion de mesures de transport collectif. On s'assurera ainsi de construire un lien harmonieux et efficace entre les quartiers à désenclaver et lequel bénéficiera au redéveloppement du secteur dans son ensemble (Saint-Laurent, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Ville Mont-Royal et Côte Saint-Luc).
3. **Projet Royalmount replanifié** : L'arrondissement de Saint-Laurent demande une réflexion en profondeur sur l'essence même du projet, laquelle tiendrait en compte plusieurs options de développement s'intégrant plus adéquatement au milieu existant et mieux aligné à la vision du Schéma d'aménagement. Par exemple, on pourrait imaginer un Royalmount étant l'un des deux pôles (avec le projet de l'ancien hippodrome) entre lesquels des liens fluides relieraient les projets immobiliers en développement dans l'axe Décarie.
4. **Projet Royalmount qui contribue aux objectifs du Plan de réduction des GES de la collectivité montréalaise** : Se donner des exigences élevées pour les projets d'envergure permet une contribution significative aux objectifs de la collectivité, tout en donnant l'exemple pour les projets de plus petite taille.
5. **Plan intégré de transport pour l'axe Décarie** : Dans la foulée de l'augmentation anticipée de population sur l'axe Décarie, commencer immédiatement l'implantation de mesures intégrées de mobilité collective et active pour désengorger cet axe de circulation problématique.
6. **Tramway sur le boulevard Cavendish, directions Nord et Sud, à partir du Métro Namur** : Création d'un axe de transport collectif à l'ouest de l'A15, via le boulevard Cavendish, directions Nord et Sud, pour les résidents et les travailleurs de l'ouest, incluant le quartier de l'hippodrome.
7. **Prolongement de la ligne orange jusqu'à la gare Bois-Franc** : incluant l'intermodalité avec le REM.
8. **Renforcement de la structure commerciale montréalaise grâce à une offre complémentaire** : Le projet Royalmount doit participer au développement et l'économie montréalaise et créer de réelles retombées, sans entraîner un effet de dévitalisation du centre-ville, des pôles commerciaux et des artères commerciales existants. Il doit de plus se conformer à la vision de l'activité commerciale énoncée dans le Schéma d'aménagement.

ADOPTÉ.

CA19 08 0075

Le bilan annuel 2018 sur l'application du règlement relatif aux pesticides de l'arrondissement de Saint-Laurent est déposé conformément à l'ordonnance visant à rendre applicable le règlement sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement.

Le chef de la Division de l'environnement et de la protection du territoire de la Direction des travaux publics est autorisé à permettre l'utilisation des pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine (sommaire décisionnel 1187220017).

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prendre connaissance des autorisations émises et de prier le secrétaire d'en transmettre copie au Conseil municipal et de le déposer aux archives.

CA19 08 0076

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de novembre et décembre 2018 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA19 08 0077

Soumis sommaire décisionnel numéro 1190299005 visant à appuyer, par résolution du conseil d'arrondissement, la Maison des familles de Saint-Laurent dans ses démarches de consolidation et de demandes de financement à la mission.

ATTENDU que La Maison des familles de Saint-Laurent a vu le jour en 2009, grâce à une forte mobilisation et concertation du milieu communautaire et institutionnel laurentien qui ont travaillé conjointement pour développer une ressource qui allait répondre aux besoins des jeunes familles du territoire;

ATTENDU que malgré le fait que La Maison des familles de Saint-Laurent soit le seul Organisme Communautaire Famille (OCF) reconnu par le Ministère de la Famille depuis 2016 sur le territoire de Saint-Laurent, elle ne bénéficie toutefois pas de financement récurrent en soutien à sa mission;

ATTENDU que La Maison des familles de Saint-Laurent offre un milieu de vie et un lieu d'épanouissement affectif, social, physique et intellectuel aux parents et à leurs enfants, et répond ainsi aux besoins des familles vulnérables vivant dans les quartiers sensibles de Saint-Laurent (Chameran, Norgate, Place Benoit);

ATTENDU que la Maison des familles de Saint-Laurent bénéficie de la reconnaissance et de la confiance des partenaires du milieu (fiduciaire du plan d'action concerté « Avenir d'enfants » et responsable de la démarche d'éveil à la lecture et l'écriture-ÉLÉ);

ATTENDU que la Maison des familles de Saint-Laurent répond aux priorités des plans d'action de l'Arrondissement et de la table de concertation, notamment en ce qui concerne la maturité scolaire des tout-petits, la réussite éducative et sociale des jeunes laurentiens, l'inclusion et la cohésion sociale;

ATTENDU que devant l'augmentation du nombre de familles avec enfants (+ 8,7%) et du nombre d'enfants âgés de 0 à 9 ans (+ 10%) dans l'Arrondissement entre 2011 et 2016, la Maison des familles de Saint-Laurent, fragilisée financièrement, peine à répondre à la demande (listes d'attente) et voit même son offre menacée;

ATTENDU que depuis 2013, la Maison des familles de Saint-Laurent a rejoint près de 1 000 familles provenant de 51 pays et dont le tiers vit avec un revenu annuel de moins de 20 000 \$;

ATTENDU que la Maison des familles de Saint-Laurent entreprend des démarches auprès du Ministère de la Famille et d'autres bailleurs de fonds afin de solliciter un financement récurrent à la mission;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'appuyer la Maison des familles de Saint-Laurent dans ses démarches de consolidation et de demandes de financement récurrent à la mission.

ADOPTÉ.

CA19 08 0078

Le certificat du secrétaire-substitut du conseil d'arrondissement relatif à la tenue d'un registre d'une durée de cinq jours consécutifs concernant le règlement numéro RCA19-08-2 autorisant le financement d'un montant de 6 010 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments publics est déposé conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

Après avoir pris connaissance du certificat, le conseil prie le secrétaire de les déposer aux archives.

CA19 08 0079

La période des affaires nouvelles pour les membres du conseil

Les dossiers suivants sont soumis à la présente séance :

- Le conseiller Francesco Miele souhaite un joyeux Nouvel An Lunaire.
- La conseillère Michèle D. Biron mentionne la tenue de la Férie d'hiver en fin de semaine.
- Le conseiller Jacques Cohen se joint à ses collègues pour le Nouvel An Chinois, il rappelle que c'est la période d'inscription pour « un enfant, un arbre » et souligne l'anniversaire du conseiller Francesco Miele.
- Le conseiller Aref Salem traite des sujets suivants:
 - rencontre sur la mobilité aujourd'hui à la mairie;
 - inscription aux camps de jour;
 - anniversaire « Place à la marche ».

CA19 08 0080

Appui aux Journées de la persévérance scolaire 2019

ATTENDU que la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 11 au 15 février 2019, et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation autour de la persévérance scolaire;

ATTENDU que la persévérance et la réussite scolaire font partie des préoccupations des élus municipaux;

ATTENDU que les municipalités ont les compétences et les pouvoirs pour influencer directement la qualité de vie des élèves et, du même coup, permettre à ces derniers et ces dernières de développer leur plein potentiel;

ATTENDU que les élus municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de sensibilisation à la réussite éducative, entre autres à travers le comité *Réussite éducative : les élu.e.s s'engagent !* de Concertation Montréal;

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent a participé au lancement de la campagne « *Les élu.e.s s'engagent pour la réussite éducative* », tenu à l'hôtel de ville de Montréal, le 28 janvier 2019, par Concertation Montréal;

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent s'est associé et a participé en ce jour à la 11e édition des remises de bourses Accroche Toi prix Fernand Daoust tenue par le Carrefour Jeunesse Emploi de Saint-Laurent, honorant des jeunes qui ont réussi leur parcours scolaire suite à un décrochage;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De proclamer la semaine du 11 au 15 février 2019 comme étant celles des Journées de la persévérance scolaire de notre arrondissement;
- 2.- D'appuyer cette campagne et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, des parents, de la politique, du communautaire, du développement, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires;
- 3.- De faire parvenir copie de cette résolution au comité *Réussite éducative : les élu.e.s s'engagent !* de Concertation Montréal.

ADOPTÉ.

CA19 08 0081

Deuxième période de questions du public de 20 h 50 à 21 h 05

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Murray Levine, 360, rue Clément à Dorval (intervenant #3)

Depuis les 30 dernières années, il est très actif dans les activités de charité. Le Québec est le pire endroit pour le bénévolat, levée de fonds, etc... Il s'est présenté le mois dernier pour demander une résolution. Pourquoi le conseil d'arrondissement ne l'a pas fait ?

Réponse (Alan DeSousa) : ce n'est pas une résolution du conseil d'arrondissement qui changera les choses. Nous sommes sensibles à vos activités.

Madame Jeannotte Ouellette, 1955, rue Patricia (intervenante #2)

Madame se plaint du déneigement dans le « Wartime » et de l'accumulation d'eau.

Réponse (Alan DeSousa) : convient que le côté est de la rue Patricia nécessite une intervention.

CA19 08 0082

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 21 h 05.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire-substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 mars 2019.
